

Vos contacts UDIMERA Apprentissage en Rhône-Alpes

69 - Métallurgie rhodanienne
60 avenue Jean Mermoz
69372 LYON cedex 08
Tél. 04 78 77 06 20
Fax 04 78 77 06 46
m.cisse@metallurgie.org

01 - CSM UI AIN
1 bis allée des Tyrandes
01960 PERONNAS
Tél. 04 74 21 94 52
Fax 04 74 21 06 93
metallurgie01@wanadoo.fr

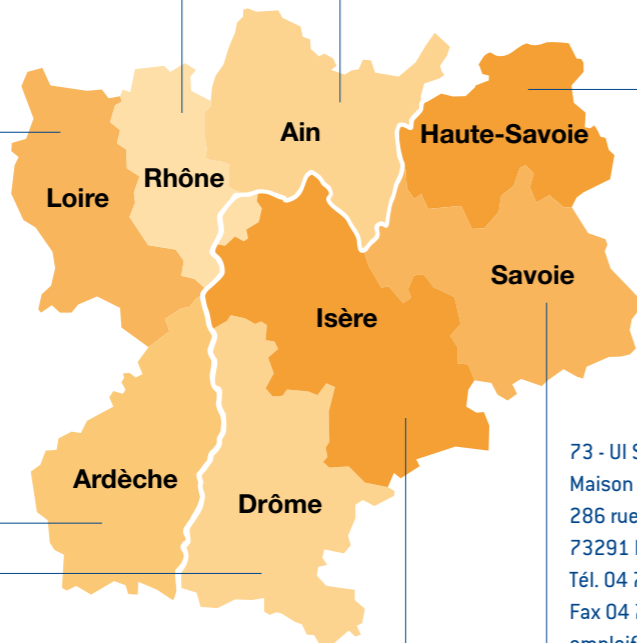
42 - UIMM LOIRE
16 bd de l'Etivallière - BP 789
42951 SAINT ETIENNE cedex 9
Tél. 04 77 92 89 80
Fax 04 77 92 89 85
apprentissage@citedesentreprises.org

74 - Chambre Syndicale de la Métallurgie
Maison des Entreprises
27 rue Royale - BP 2320
74010 ANNECY cedex
Tél. 04 50 52 59 86
Fax 04 50 51 49 06
vrimondi@csmhautsavoie.com

73 - UI SAVOIE
Maison de l'Entreprise
286 rue de la Briquerie - BP 91
73291 LA MOTTE SERVOLEX cedex
Tél. 04 79 65 16 80
Fax 04 79 65 33 83
emploiinformation@ui-savoie.com

26/07 - UI DROME ARDECHE
Maison de l'Industrie
Plateau de Lautagne
21 rue Pierre Mechain - BP 10028
26901 VALENCE cedex 9
Tél. 04 75 41 90 00
Fax 04 75 41 90 01
mz@ui-26-07.com

38 - UDIMEC
Polytec
19, rue des Berges
38 024 GRENOBLE cedex
Tél. 04 76 41 49 13
Fax 04 76 41 08 82
gribero@udimec.fr



**UDIMERA Apprentissage
Métallurgie
et Industries Connexes**

60 avenue Jean Mermoz - 69008 Lyon
Tél. 04 78 77 06 07 - Fax 04 78 77 06 53

www.udimera-apprentissage.org



PRÉ-BORDEREAU

**UDIMERA Apprentissage
Métallurgie
et Industries Connexes**

Le seul Organisme Collecteur régional agréé pour
la Métallurgie et Industries Connexes

U I Union des Industries
et Métiers de la Métallurgie
Loire

En tant qu'entrepreneurs, nous sommes fortement sollicités pour le versement de la Taxe d'Apprentissage. Nous savons que cette taxe est un investissement primordial pour l'avenir, la performance et la pérennité de nos entreprises. UDIMERA Apprentissage nous garantit son affectation aux CFA et établissements de formation que nous avons choisis.

Verser notre Taxe d'Apprentissage à notre collecteur agréé de branche, c'est affirmer notre engagement conjoint avec notre branche professionnelle et assurer nos compétences humaines de demain.

Pour gagner, investissons ensemble.

Le Président
François MEON

UIMM LOIRE
16 bd de l'Etivallière - BP 789 - 42951 SAINT ETIENNE cedex 9
Tél. 04 77 92 89 80 - Fax 04 77 92 89 85

© 2009 UDIMERA

Pour le versement de votre Taxe d'Apprentissage en 2009

Faites-nous confiance

Nous respectons vos choix d'affectation à l'euro près et effectuons les reversements aux établissements que vous avez choisis.

Gagnez du temps

Vous remplissez le bordereau simplifié et nous faisons tous les calculs pour vous.

Un partenaire de proximité :

UDIMERA Apprentissage

Fortes de leur expérience commune, nos 7 Chambres Syndicales regroupées au plan régional vous apportent ainsi le meilleur service.

PRÉ-BORDEREAU SIMPLIFIÉ

à conserver



Votre entreprise (raison sociale) :

Adresse :

Code postal et Ville :

Tél. :

Email :

Personne à contacter :

SIRET :

Effectif au 31/12/2009 (hors apprentis) : Effectif annuel moyen sur 2009 :

Montant total des salaires bruts versés en 2009 :

Total apprentis : Code NACE :

Traitement de la collecte

1

Retournez le pré-bordereau simplifié **avant le 6 février 2010** accompagné des documents demandés.

2

Nous calculons votre taxe et nous vous adressons, avant fin février 2009, votre bordereau définitif, rempli par nos soins, que vous signerez et nous renverrez avec le chèque correspondant **avant le 28 février 2010**.

3

Même si vous n'avez pas retourné votre bordereau simplifié, vous recevrez votre bordereau définitif vierge début février 2010 à remplir par vos soins.

4

Après traitement de votre bordereau définitif vous recevrez tous les documents fiscaux nécessaires.



AVANT LE 6 FÉVRIER 2010

Renvoyez-nous, à l'adresse ci-dessus, ce document renseigné, accompagné des copies :

- > des contrats d'apprentissage, si vous avez accueilli des apprentis
- > des contrats de professionnalisation (pour les entreprises de plus de 250 salariés)
- > des conventions de stage si vous avez accueilli des stagiaires
- > des justificatifs des dons en nature

et d'une feuille complémentaire listant vos souhaits d'affectation (si vous les connaissez déjà) selon le modèle suivant :

Nom de l'école	Adresse complète	Quota	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C

Nous vous adresserons votre bordereau définitif, calculs effectués, à compléter éventuellement de vos choix d'affectation. Vous signerez le bordereau et adresserez votre chèque **AVANT LE 28 FÉVRIER 2010**